



CONTRÔLE FISCAL ET BILATÉRALE CONTRIBUTION AUDIOVISUEL PUBLIC

Un Groupe de travail *Contrôle fiscal* s'est tenu en mai 2015 avec à l'ordre du jour un point concernant la contribution à l'audiovisuel public (enfin, la DGFIP se décide à aborder un sujet qu'elle a délaissé depuis de nombreuses années !). Le directeur du Contrôle Fiscal a rappelé le montant du budget de la Redevance : environ 3,3 milliards d'euros. Il a indiqué que la Redevance était un impôt peu fraudé : la DGFIP semble vouloir minimiser les chiffres (ce que conteste **FO**) et a dressé un bilan des effectifs : réduction de moitié depuis 2005 avec 27 départements sans agents.

Il a ajouté qu'une mission était en cours (Midi-Pyrénées et Tarn) afin d'évaluer les modalités de contrôle de la contribution à l'audiovisuel public et formulation de recommandations sur des évolutions possibles. Un rapport devrait être rendu début juin 2015.

Lors de ce GT, **FO** a exprimé ses revendications : inquiétudes des agents, maintien de la mission, effectif en baisse de moitié depuis 2005 et demandé un recensement en nombre et en équivalent temps plein, le maintien du contrôle sur place complémentaire du contrôle sur pièce (la peur du gendarme), des moyens (humains, informatiques...), l'impact de la réforme territoriale ...

Suite à ce GT, **FO** a rencontré le 20 mai 2015 les deux évaluateurs : cet entretien a permis d'échanger sur les méthodes de travail, les moyens (humains, informatiques...), l'organisation des services...

Tout d'abord, **FO** a contesté la méthode de calcul du taux de fraude des particuliers puisqu'il est estimé à 1,15 %. **FO** n'est pas d'accord avec la méthode de calcul employé.

En effet, le nombre maximal de fraudeurs potentiels est sous évalué : il prend en compte uniquement le fichier des foyers fiscaux, non exonérés, déclarant ne pas posséder de télévision (« case cochée » sur la déclaration de revenus) soit 1 118 480 contribuables alors qu'il faut ajouter les contribuables dits « dégrévés » qui peuvent représenter en moyenne 20 à 25 % de personnes supplémentaires soit une estimation maximale de 1 400 000 contribuables.

Ensuite, la Direction Générale prend uniquement le pourcentage de contrôles positifs (28 % en 2014 sur un total de 340 971 contrôles) pour estimer le taux de fraude soit 28 % de 4,09 % = 1,15 % (ou pour **FO** 28 % x 5,13 % = 1,43%). Cette méthode est contestable car quid des 72 % de contrôles restants (contrôles non aboutis, questionnaires sans réponse...). La seule certitude des « non fraudeurs » est le PV « non-détention ».

Selon les chiffres issus d'ANCRAGE, pour 2014, le nombre de PV « non-détention » est de 18 316 soit 18 % sur un total de 340 971 contrôles. L'estimation par **FO** est donc de 4,20 % (82 % de 5,13 %).



Donc, pour **FO**, le taux de fraude se situe entre 1,43 % et 4,20 % (fourchette basse et haute). Concernant les Professionnels, la DGFIP ne dispose d'aucun chiffre.

FO a rappelé l'importance des contrôles sur place afin de montrer la présence de l'État sur tout le territoire (rôle de gendarme). Naturellement, ils sont complémentaires des contrôles sur pièces (pour les Particuliers) en précisant que la fraude est en hausse dans les secteurs géographiques sans contrôle sur place. Il a été rappelé l'importance de la carte « commission » (crédibilité) permettant l'appel à la force publique entre autre au détriment de la « simple » carte de fonctionnaire. Le SCRA est le seul service du CF à ne pas pouvoir obtenir cette carte.

FO a abordé le sujet des méthodes de travail :

- mutualisation des moyens (revoir les guides méthodologiques des Pros et des Particuliers en intégrant les expériences des SCRA),

- applications informatiques pour tous les SCRA : Adonis, Adélie, Iliad, Full Internet...,

- - programmation :

- * pour les Professionnels : Requêtes dans Intuiz, Sirius Pro...,

- * pour les Particuliers : donner plus d'autonomie à chaque SCRA pour déterminer le contrôle sur pièce et sur place (ex : par secteurs géographiques, par codes G ou N...) selon ces spécificités (département urbain, rural, touristique...)

- imprimés : revoir les questionnaires qui ne contentent aucun SCRA...,

- instaurer des liens avec les autres services de contrôle (BCR, PCE, DIRCOFI, vérificateurs...) afin que les SCRA puissent gérer les procédures (expérience de la mission) sur toutes les entreprises (grandes enseignes, sociétés à lieux géographiques multiples) avec des contrôles sur place et une coordination entre ceux-ci.

Avec les effectifs actuels, il peut être envisageable sous certaines conditions d'évoluer dans l'organisation des services des SCRA : architecture régionale et départementale selon les secteurs géographiques (département sans agent)... **FO** rappelle la nécessaire sensibilisation des directions locales sur l'importance des services de la redevance afin de maintenir les effectifs (en cas de mutation, de départ en retraite...).

La DGFIP a indiqué qu'aurait lieu le 23 juin un nouveau GT « contrôle fiscal » (en incluant la contribution à l'audiovisuel public) : **FO** a demandé un GT national spécifique «Redevance Audiovisuelle» suite aux conclusions du rapport avec des acteurs de la Redevance Audiovisuelle (CF1, AIRA, Agents des SCRA...).

FO réaffirme avec force ses résolutions de congrès :

La mission de la redevance audiovisuelle doit demeurer une mission à part entière et être dotée des emplois et moyens nécessaires.